



rapport d'activité 2024 :

PÔLE ASILE ET INTÉGRATION DES ÉTRANGERS



Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile

Depuis 1945, ce ne sont pas moins de 118 textes législatifs (lois, ordonnances, décrets, arrêtés, circulaires et conventions) qui ont été promulgués concernant l'immigration en général et le droit d'asile en particulier. Alors qu'entre 1945 et 1974, « seuls » 18 textes ont été produits, nous observons une accélération, pour ne pas dire une frénésie législative, depuis le milieu des années 70. Enfin, sur ces dix dernières années, pas moins de trois « grandes » lois (Cazeneuve de 2015, Collomb de 2018 et Darmanin de 2024) sont venues porter réforme sur l'asile et l'immigration.

Quel secteur dans le champ social a connu plus, si ce n'est autant, de réformes ? Réponse : aucun !

Les questions de l'immigration et de l'accueil de l'étranger secouent la société française au point qu'elles sont instrumentalisées, voire hystérisées, à des fins purement électoralistes. On leur prête tous les maux, alternativement, conjointement ou parallèlement : chômage, insécurité, terrorisme, crise financière. L'étranger n'est que peu trop souvent présenté comme un atout, une richesse, une force pour notre société.

Les valeurs humanistes et de solidarité sont les clés de voûte de notre association : venir en soutien des plus vulnérables, quelque soit son origine, ses croyances, son genre, son parcours. Ces principes intangibles soutiennent chacune de nos actions, chacune de nos missions au quotidien. L'engagement de tous les professionnels, au quotidien, tend vers cet objectif : permettre à chacune et chacun de trouver sa place dans une société en quête d'identité.

Les conflits d'hier, ceux d'aujourd'hui et malheureusement ceux de demain vont venir ébranler plus encore la tradition française d'accueil et de liberté. Nous notons déjà un élan, une volonté de repli sur soi alors même que la France est historiquement un territoire de brassage, de mixage, de rencontre de populations.

A travers ce rapport d'activité, nous avons voulu souligner et éclairer la singularité des personnes accueillies, leur vécu, leurs souffrances mais surtout leurs espoirs de pouvoir vivre dignement et en sécurité dans un pays accueillant et bienveillant.

03

Le Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile

05

Les chiffres clés

06

Indicateurs

p. 06 Indicateurs sociaux

p. 09 Analyse de l'activité à la sortie du C.A.D.A.

p. 10 Indicateurs sociaux en résumé.

11

Un regard sur ...

p. 11 Une équipe en mouvement

p. 12 Accompagnement à la scolarité

p. 12 Accompagnement la demande d'asile

13

Focus sur la demande d'asile

p. 15 Entre missions et éthique : la quête du sens

p. 17 Des partenariats efficaces

p. 17 La transmissions des savoirs

19

Perspectives



Le Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile



Objectifs :

Le Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (C.A.D.A.) a pour mission l'accueil et l'accompagnement de personnes en demande d'asile. Cette prise en charge est financée par des fonds publics. L'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration oriente le public vers le C.A.D.A. La durée de l'hébergement proposée est limitée à celle de l'instruction de la demande d'asile par l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (O.F.P.R.A.) et, le cas échéant, du recours auprès de la Cour Nationale du Droit d'Asile (C.N.D.A.).

Missions :

Les missions du C.A.D.A. sont, depuis la réforme de septembre 2018, centrées sur :

- l'hébergement temporaire, le temps de la demande d'asile,
- l'accompagnement dans les démarches administratives, d'accès aux droits et à la procédure de demande d'asile auprès de l'O.F.P.R.A. et du recours auprès de la C.N.D.A.,
- l'accompagnement des personnes en matière de santé et de soins,
- l'information à l'intention des personnes sur leurs droits et obligations durant le séjour en France,
- une aide à la scolarisation des enfants,
- un soutien quant à la préparation à la sortie du centre.

Principales références législatives :

Convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés, complétée par le Protocole de New York du 31 janvier 1967 - Convention de New York du 28 septembre 1954 relative au statut d'apatridie.

Loi du 25 juillet 1952 portant création de l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) relative au droit d'asile en France.

Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile (CESEDA), notamment ses articles L. 741-1 et suivants (procédure d'asile et conditions d'admission au séjour), L. 511-1 à L. 511-9 (statut de réfugié), L. 582-1 à L. 582-9 (statut d'apatridie)

Ordonnance n° 2020-1733 du 16 décembre 2020 portant partie législative du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

Loi du 26 janvier 2024 pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration, connue sous le nom de « loi Darmanin ». Cette loi introduit des modifications substantielles concernant l'asile, notamment la création de pôles territoriaux pour accélérer le traitement des demandes et la réforme de la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA) avec l'instauration du jugement par un juge unique

Code de l'Action Sociale et des Familles, articles L. 312-1, alinéa 13 et L. 348-1 qui définissent les lieux d'accueil pour demandeurs d'asile, notamment les CADA.

Publics et orientation

Toute personne en demande d'asile (familles, femmes isolées et hommes isolés) bénéficiant d'une Attestation de Demande d'Asile en cours de validité (hors situation Dublin) et orientées par l'O.F.I.I.



Territoire d'intervention :

Alès Agglomération



2005

Ouverture d'un CADA de 20 places

2007

L'agrément du CADA passe à 25 places

2015

Deuxième extension du CADA qui passe à 90 places

2017

Le C.A.D.A. voit sa capacité d'accueil augmenter en passant à 120 places

2021

Sous l'impulsion des services de l'Etat, 20 logements « familles » sont modulés pour l'accueil de personnes isolées.

2024

Maintien des modalités d'accueil du CADA avec 39 places isolées et 81 places familles

Les chiffres clés

Le dispositif CADA du 01 janvier au 31 décembre 2024

90,6 %

de taux d'occupation

↪ 120 places agréées

↪ 43 920 nuitées théoriques

↪ 39 789 nuitées réalisées

158

personnes hébergées

27 nationalités



56 33 69

68 ménages accueillis

Les entrées

49

personnes nouvelles

24 nouveaux ménages :

↪ 4 couples avec enfants,

↪ 1 couple,

↪ 17 personnes isolées,

↪ 2 personnes isolées avec enfants.

Les sorties

38

personnes sorties

22 ménages sortis :

↪ Durée moyenne de séjour : 757 jours, soit 25 mois,

↪ 1 couple et 3 couples avec enfants,

↪ 16 personnes isolées et 2 personnes isolées avec enfants.

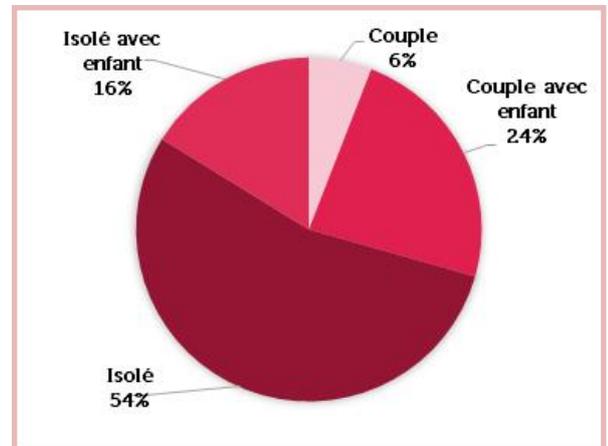
Indicateurs sociaux

En 2024, la composition des publics accueillis a connu une relative stabilité. La majorité des personnes prises en charge demeure les personnes isolées (54 %), tandis que 16 % sont des parents isolés avec enfant, marquant une légère augmentation de cette catégorie. Les indicateurs pour les couples et les couples avec enfant sont stables au regard de l'année dernière.

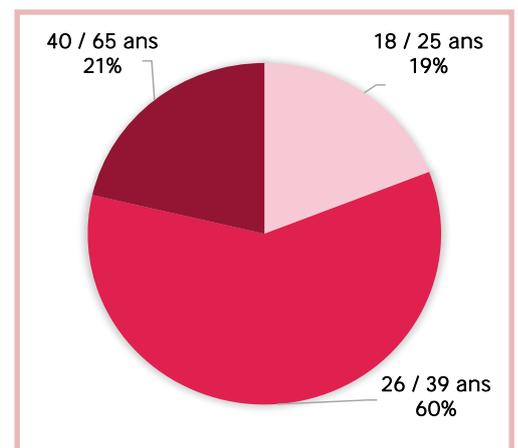
La question des naissances reste centrale, avec l'arrivée de cinq nourrissons supplémentaires en 2024. Cela a nécessité un accompagnement spécifique des mères isolées, tant sur le suivi médical que sur l'organisation matérielle et administrative. La coordination avec les services hospitaliers et de PMI a permis d'assurer un encadrement adapté, incluant l'aide à l'aménagement du logement, l'obtention de matériel pour bébé et la gestion des formalités administratives. Une attention particulière a également été portée à la reconnaissance de paternité et aux solutions de garde pendant l'accouchement. Les démarches liées à la demande d'asile des enfants nés en France ont pu être soutenues comme l'année dernière avec nos partenariats, notamment celui avec la SPADA de Nîmes.

Concernant la répartition par âge, les 26-39 ans forment le groupe majoritaire (60 %), suivis des 18-25 ans (19 %) et des 40-65 ans (21 %). La présence importante d'enfants (44 %) met en lumière des besoins accrus en accompagnement familial. Ces tendances confirment l'importance de dispositifs adaptés aux familles monoparentales et aux jeunes adultes, nécessitant un accompagnement sur mesure pour répondre aux défis spécifiques qu'ils rencontrent.

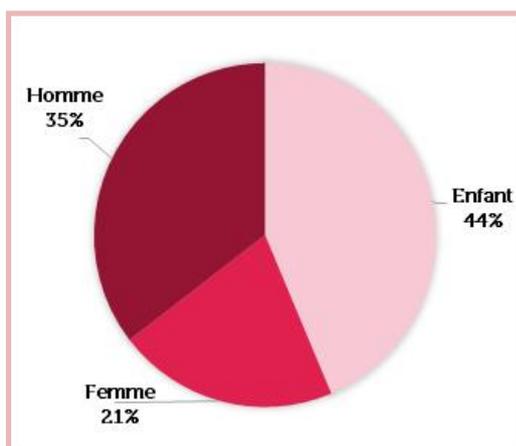
Répartition par composition familiale



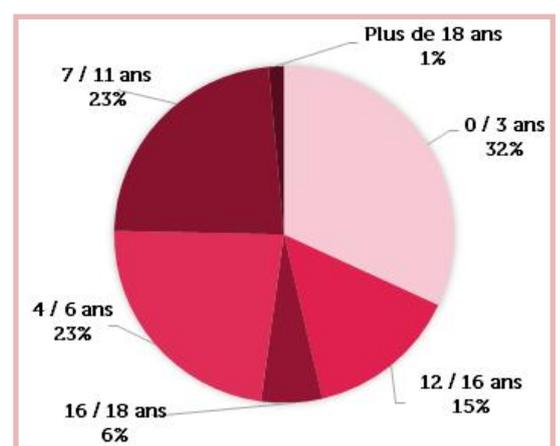
Répartition par âge des adultes



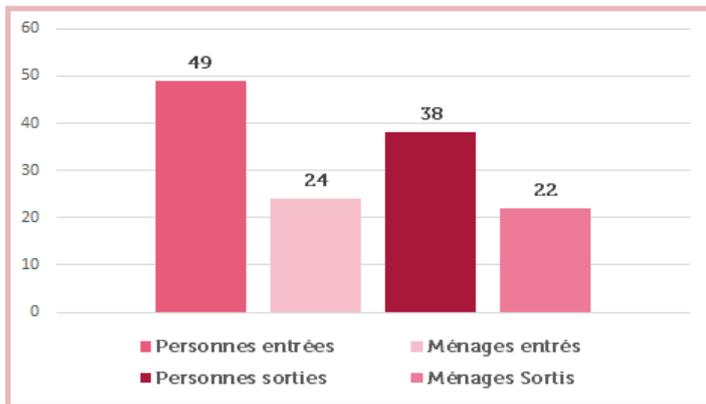
Répartition par genre (adultes / enfants)



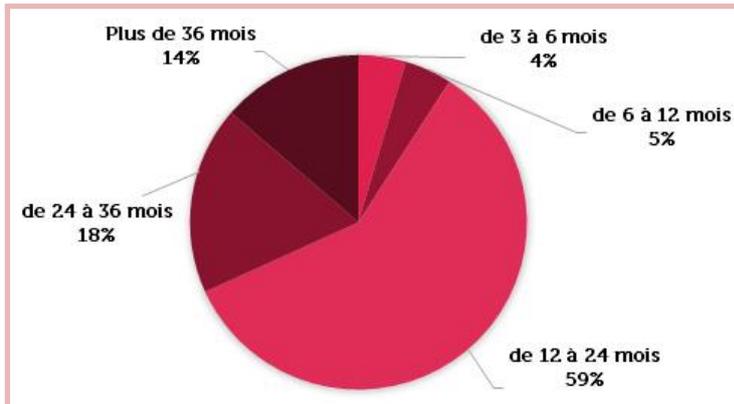
Répartition par âge des enfants



Evolution des entrées/sorties par ménage



Durée moyenne de séjour par ménage



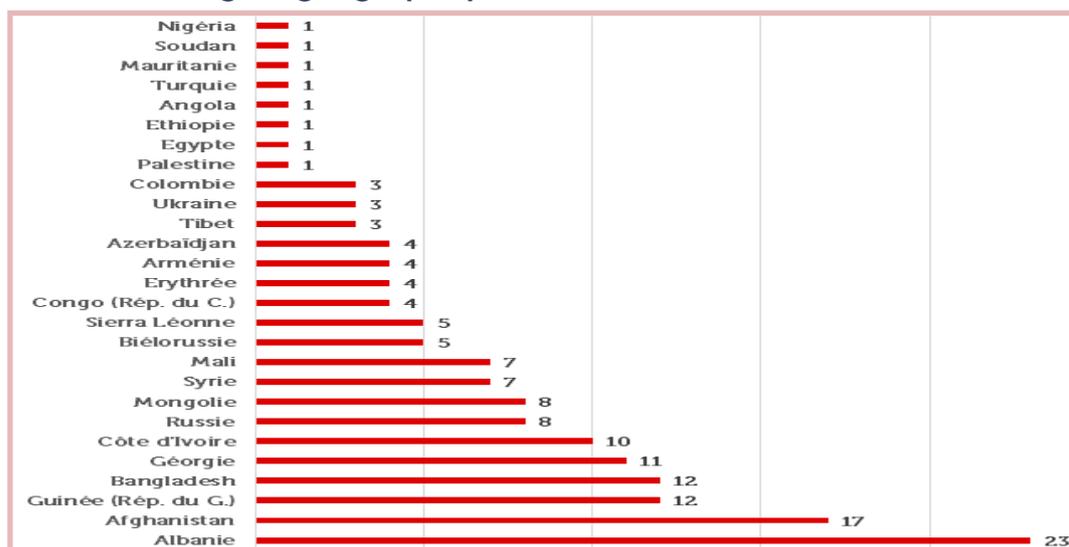
L'activité d'accueil et de préparation à la sortie a été très dynamique cette année, marquée par des admissions et des départs réguliers. Ces transitions sont des moments importants pour les familles, que ce soit à leur arrivée dans un environnement souvent inconnu ou lors de leur départ vers une nouvelle étape de vie. Toutefois, certaines rencontrent des difficultés à trouver des solutions durables, notamment en matière de droit au séjour, et reviennent vers nous pour un accompagnement ou un soutien supplémentaire.

Cette année, deux personnes ont sollicité l'Aide au Retour et à la Réinsertion (A.R.R.) auprès de l'O.F.I.I. et plusieurs référés Mesure Utile ont été prononcés, une situation inédite depuis plusieurs années. Dans le cadre des ARR, la collaboration avec l'OFII met en évidence la nécessité d'une meilleure coordination pour optimiser l'accompagnement des personnes concernées. Actuellement, nous sommes impliqués dans les démarches administratives essentielles au bon déroulement de la procédure, bien que l'accès aux informations sur l'avancement des dossiers puisse parfois être limité. L'accompagnement des personnes est primordial, notamment face aux délais parfois longs de la procédure, qui les placent dans une situation précaire financière en raison de l'arrêt de l'ADA. Une fois la décision prise, le départ peut être long, ce qui peut accentuer leur sentiment d'incertitude.

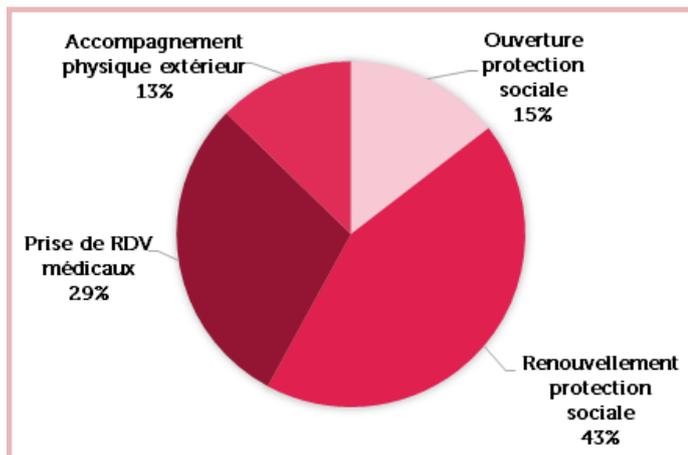
Concernant les Référés Mesure Utile (RMU), neuf ont eu lieu en décembre 2024. Certains des ménages concernés ont pu trouver des solutions d'hébergement temporaires avant que le délogement ne soit réalisé. Pour autant, nous avons connu une éviction d'une famille qui avait fait l'objet d'un R.M.U. en 2023. Même si ce ménage n'était pas accueilli en CADA mais en HUDA, c'est l'ensemble du Pôle Asile qui a été affecté par cette situation exceptionnelle. Nous avons alors soutenu, dans la mesure de nos moyens, nos collègues du service HUDA. Pour éviter certains écueils que nous avons connu alors, un travail de préparation sera mené en 2025 afin que chacune et chacun puisse trouver les repères et sa place dans cette procédure qui, humainement, nous renvoie à notre impuissance mais aussi à nos obligations.

Origine géographique

Avec 27 pays d'origine différents, l'activité est toujours aussi variée au sein de notre CADA. Les ressortissants en provenance d'Albanie, d'Afghanistan, de Guinée et du Bangladesh demeurent les plus nombreux. Cette tendance est relativement stable depuis plusieurs années.



Accompagnement à la santé



L'accompagnement à la santé des enfants étant une question primordiale pour le CADA, nous orientons les familles avec des enfants de moins de 6 ans vers la Protection Maternelle et Infantile du département. Cette orientation permet un suivi médical pour les enfants mais aussi un accompagnement à la parentalité, et un accès à la prévention. La PMI assure également le suivi durant la grossesse. Ces orientations nous ont amené à échanger avec les professionnels pour permettre de faire du lien lorsque l'équipe du CADA avait repéré un besoin. Au fil du temps, nous avons donc pu construire un partenariat afin d'accompagner de manière globale les familles accueillies sur le CADA.

Ce travail nous a paru primordial, il permet aussi aux familles accompagnées d'accéder à un service de soin pendant les trois mois de carence à l'assurance maladie.

Concernant l'accès aux droits à l'assurance maladie, nous avons l'habitude de travailler avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) en lien étroit par mail. Cependant en 2024, ces boîtes mails partenaires ont été fermées, ce qui nous a mis en difficulté pour débloquer les situations particulières et parfois complexes des demandeurs d'asile. Cette évolution rend très compliqué l'accès aux droits et demande un travail conséquent et chronophage pour la référente santé de l'équipe. Elle doit constamment réitérer des démarches déjà actées, se mobiliser afin de permettre aux demandeurs d'asile de bénéficier de leurs droits, assurer la veille et le suivi de ceux-ci, faire face à leurs nombreuses questions et incompréhensions du fait de l'absence de traitement des demandes par la CPAM.

Face à ce contexte, nous avons fait le choix de mettre en place des permanences spécifiques dédiées aux questions relatives à la santé une fois par semaine. Cet espace permet d'écouter et de traiter toutes les demandes relatives à la santé (prises de rendez-vous, orientation vers un professionnel de santé, aide à la compréhension de comptes rendus et traitements, courrier CPAM, accès aux droits à l'assurance maladie, ...). Elle participe ainsi pleinement à l'évaluation globale des besoins des personnes accueillies.

Nous rappelons ici que le territoire alésien est quelque peu « désertique » en matière de professionnels de santé. Ainsi répondre à tous ces besoins relève du défi ou du parcours du combattant tant les obstacles sont nombreux.

Malgré ces constats, ses observations et analyses viennent nourrir l'accompagnement global des personnes et permettre la mise en place d'un parcours de soins adapté. Le travail d'équipe et le partage d'informations deviennent alors essentiels pour mailler ces éléments entre intervenant Santé et intervenant Asile.

Aussi, cette année nous avons repéré plusieurs personnes avec des problématiques multiples et complexes en matière de santé et de handicap nécessitant à la fois la mise en place d'un parcours de soins adapté et l'élaboration puis l'instruction de dossiers auprès de la MDPH. Ces démarches amènent à conduire une coordination entre les professionnels internes et externes au CADA. Par exemple, instruire un dossier MDPH demande une connaissance fine du quotidien et des problématiques de la personne. Ceci requiert de mener plusieurs entretiens individuels à domicile pour ensuite rédiger la note sociale.

Au-delà de l'équipe, ces situations complexes demandent une coordination externe avec tous les partenaires qui interviennent autour de la personne (école, équipe médicale,...) et cela suppose de respecter le temps et l'adhésion de la personne concernée. C'est-à-dire expliquer à la personne le fonctionnement de cette administration dédiée aux personnes en situation de handicap mais aussi respecter leur temps psychique d'acceptation du handicap ou de la maladie afin qu'ils se saisissent pleinement de ce droit.

Analyse de l'activité à la sortie du C.A.D.A.

La sortie des personnes réfugiées restent problématique dans le respect du délai imparti. La majorité des personnes est maintenue dans une situation de grande précarité due aux lenteurs administratives.

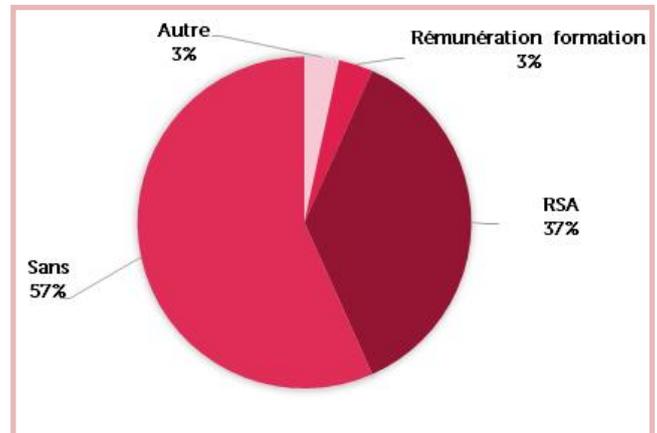
En effet, comme nous avons déjà pu l'observer et le nommer, la mise en place de la dématérialisation n'a pas rendu plus efficace le traitement des demandes de titre de séjour. De la même façon, les délais des administrations tels ceux de la CAF, pour l'accès à des ressources ou de l'OFII dans la gestion des places d'hébergement dans le Dn@ pour l'accès à un hébergement, ou encore ceux des bailleurs sociaux pour l'accès à un logement ne répondent pas à l'exigence du délai de sortie du CADA (6 mois).

Malgré cela, nous parvenons, dans le cadre de notre travail en transversalité avec le CPH de l'Association, à privilégier une cohérence de parcours pour les personnes quand elles intègrent le parcours EPI (Emploi Pour l'Intégration) qui consiste à proposer un accompagnement renforcé et coordonné avec les acteurs du territoire alésien (cf. RA CPH) au personnes bénéficiaires d'une protection internationale.

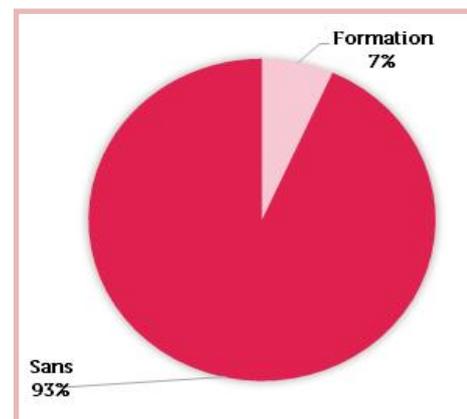
Cette méthode d'intervention sociale en **transversalité** avec les autres services de l'association a été importante. Impulsée en 2023 à l'initiative des équipes, des temps de travail hebdomadaires sont organisés au sein du Pôle Asile et Intégration. Les services HUDA, CPH et CADA échangent autour de situations spécifiques ou de thèmes communs qui nous permettent de coordonner nos interventions et d'assurer une continuité dans l'accompagnement des personnes accueillies au sein du Pôle. L'appui technique aussi avec les services Hébergement, Logement et la Ressourcerie de l'Association permet de construire de réelles opportunités de sorties positives en matière de logement et de formation / emploi.

Ces espaces ont consolidé notre collaboration et notre solidarité, nous rendant plus cohérents et efficaces dans le parcours des personnes accueillies.

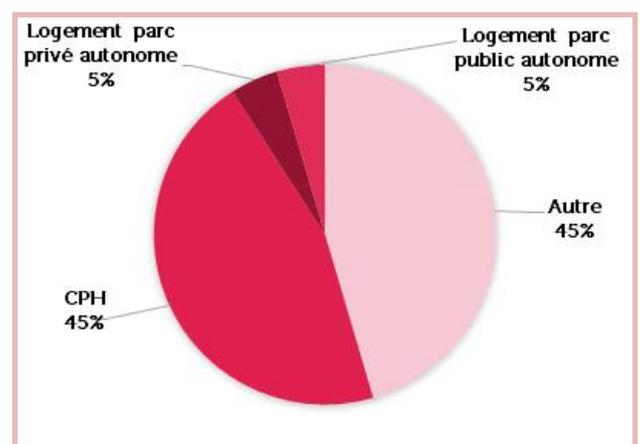
Ressources à la sortie



Situation professionnelle à la sortie



Accès au logement à la sortie



Indicateurs sociaux en résumé

CADA LA CLEDE	2024	
	Cible	Réalisation
Nombre de places	120 (39 places pour personnes isolées et 81 places pour familles)	120
Nombre de places ouvertes	120	120
Taux occupation	97,00%	90,6%
Nombre de journées réalisées 2024	43920	39789
Taux de rotation	((Nbre entrées + Nbre sortie) / 2) / Nbre présents le 01/01/22) X 100	39,9%
Durée moyenne de séjour (jours)		1044
Vacance des places	Nombre de journées vacantes	4 131
Délais de mise à disposition (ménage/menues réparations)		662
Délais orientation OFII / SPADA / Structure d'accueil avant CADA		458
Bloqué pour travaux		1984
Bloqué pour désinfection		315
Sous occupation typologique		712
Nombre de personnes présentes le 01/01/2024		109
Nombre de personnes (présentes en 2024)		158
Nombre d'adultes		89
Nombre d'hommes		56
Nombre de femmes		33
Nombre d'enfants		69
Nombre de ménages (présents en 2024)		68
Nombre de personnes seules		37
Nombre de personnes seules avec enfant(s)		11
Nombre de de couples sans enfant		4
Nombre de couples avec enfant(s)		16
Type de Procédure (par adultes)		97
Procédure Normale		72
<i>Dont requalifiée Prodédure Normale</i>		0
Procédure Accélérée		25
<i>Dont requalifiée Procédure Accélérée</i>		0
Nombre de bénéficiaires de la protection internationale obtenue en 2024		42
Nombre d'adultes		21
Nombre d'hommes		17
Nombre de femmes		4
Nombre d'enfants		21
Nombre de personnes déboutées		70
Nombre d'adultes		37
Nombre d'hommes		18
Nombre de femmes		19
Nombre d'enfants		33
Nombre de personnes en cours de procédure		46
Nombre d'adultes		31
Nombre d'hommes		21
Nombre de femmes		10
Nombre d'enfants		15
Nombre de personnes ayant demandé l'ARV		2
Nombre de personnes ayant été sous convention Dublin et requalifiées (présentes en 2022)		0
Personnes requalifiées procédure normale		0
Personnes requalifiées procédure accélérée		0
Nombre d'hommes		0
Nombre de femmes		0
Nombre de personnes entrées en 2024		49
Nombre d'adultes		30
Nombre d'hommes		22
Nombre de femmes		8
Nombre d'enfants		19
Nombre de ménages entrés en 2024		24
Nombre d'isolés		17
Nombre d'isolés avec enfant(s)		2
Nombre de couples		1
Nombre de couples avec enfant(s)		4
Nombre de personnes sorties en 2024		38
Nombre d'adultes		26
Nombre d'hommes		20
Nombre de femmes		6
Nombre d'enfants		12
Nombre de ménages sortis en 2024		22
Nombre d'isolés		16
Nombre d'isolés avec enfant(s)		2
Nombre de couples		1
Nombre de couples avec enfant(s)		3
Nombre de journées réalisées par des personnes déboutées à compter de la date indiquée dans le courrier de l'OFII		7528
- dont nombre de personnes ayant demandé l'ARV		0
Taux de déboutés en présence indue au 31/12		13,2%
Nombre de journées réalisées par des personnes déboutées en présence indue (au dela > 4%)		5 776
- dont nombre de personnes ayant demandé l'ARV		2
Délai de sortie des déboutés		635 jours
Nombre de journées réalisées par des personnes réfugiées (depuis leur entrée)		38 025
Taux de réfugiés en présence indue au 31/12		15,4%
Nombre de journées réalisées par des personnes réfugiées en présence indue (au dela > 3%)		4986
Délai de sortie des réfugiés		172 jours

Un regard sur

Une équipe en mouvement

L'année 2024 a enfin vu l'équipe du CADA se stabiliser par l'arrivée d'une référente santé et scolarité depuis novembre 2023, une nouvelle responsable de service en février 2024 et une nouvelle maîtresse de maison en août 2024.

Si cette stabilité a permis un meilleur équilibre entre les différents besoins des personnes accompagnées (besoins en santé, en scolarité, besoins sur la procédure d'asile et besoins sur les questions de la vie quotidienne), ces nouvelles arrivées ont également demandé à l'équipe déjà en place du temps pour former ces nouveaux collègues.

Force est de constater que ces nouveaux membres de l'équipe ont pris rapidement possession de leurs nouvelles fonctions et ont pu très vite monter en compétence. Néanmoins, si celles-ci sont parfaitement autonomes, leur récente prise de poste suppose de fait une réflexion régulière en équipe sur la posture et la pratique professionnelles.

Si, en 2023, l'équipe du CADA avait réussi à assurer ses missions, en faisant face essentiellement aux urgences au regard du contexte, l'arrivée de ces nouvelles professionnelles a permis de libérer les travailleurs sociaux de missions connexes à la demande d'asile et de se reconcentrer sur cette dernière. Ceci a favorisé un accompagnement en finesse et d'assurer un suivi sur les questions de santé et de l'habité dans le logement.

Cette stabilité a également permis une meilleure identification des fonctions des membres de l'équipe par les personnes hébergées qui savent désormais quel interlocuteur interpeller selon leurs besoins. Cette organisation, plus efficiente, permet une meilleure fluidité de travail auprès des demandeurs d'asile et de les accompagner au mieux en faveur de leur autonomie. L'investissement de ces nouvelles collègues dans leur poste est sans aucun doute une plus-value pour l'équipe du CADA.

Cela leur permet de développer leurs compétences et d'améliorer la qualité de l'accompagnement proposé.

Le poste de maîtresse de maison au CADA reste un rouage essentiel dans l'accompagnement des personnes en demande d'asile. Ainsi nous sommes attachées à la bienveillance que peut apporter un accueil de qualité, dans des conditions d'habiter correctes et soignées que ce soit dans le logement ou dans notre posture. La maîtresse de maison fait partie intégrante de ce processus d'accueil en lien avec le travailleur social présent sur ce temps.

De même, elle reste l'interlocutrice privilégiée avec les agents techniques internes et externes à l'association. La dynamique et l'envie de bien faire de la maîtresse de maison, en redonnant les lettres de noblesse à cette fonction et en exerçant avec efficacité son métier, vient apporter une énergie positive à l'équipe qui est dans cette attente.

Ainsi, en plus des questions liées au logement mis à disposition et le fait d'être en équipe complète, stable et compétente permet d'avoir une meilleure communication en équipe et donc une confiance mutuelle.

La maîtresse de maison du CADA peut également être sur d'autres fonctions d'accompagnement telle que l'organisation d'un tour de ville systématique auprès des nouveaux arrivants afin de les aider à se repérer et s'approprier les lieux.

Elle propose également, en lien avec l'équipe, de les accompagner physiquement pour des rendez-vous comme les inscriptions aux Restos du Cœur, pour l'ouverture d'un livret A ou le dépôt de dossiers scolaires préalablement remplis avec la référente santé/scolarité. En effet, sa posture professionnelle nous permet de la solliciter pour venir en soutien sur des temps d'accompagnement spécifique et construit en équipe.

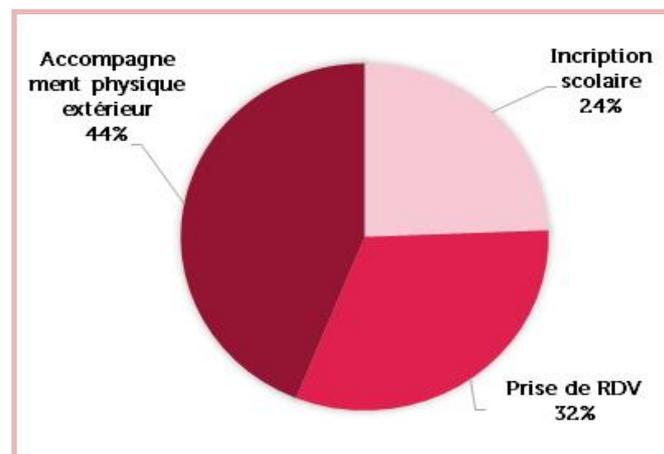
Accompagnement à la scolarité

Accueillant de nombreux enfants (69 au total en 2024), l'intervenante sociale en charge de la scolarité a eu beaucoup à faire puisque plus de la moitié d'entre-eux relèvent de l'obligation de scolarisation (53,6%).

Près du tiers de ceux-ci sont arrivés en 2024, ce qui a, de fait, impliqué un accompagnement conséquent tant auprès des parents que des enfants mais aussi des institutions scolaires (école, collège, lycée).

Notre partenariat avec une enseignante spécialisée auprès des enfants nouvellement arrivés en France permet de faciliter leur intégration scolaire, d'évaluer les freins et les compétences de chacun pour réunir les meilleures conditions à leur réussite dans leurs apprentissages.

Ces liens avec les établissements scolaires sont nourris mutuellement afin que chaque enfant puisse s'épanouir dans la société d'accueil.



Accompagnement à la demande d'asile

A travers ce graphique, nous voulons illustrer le travail quotidien auprès des demandeurs d'asile en répertoriant les thématiques de nos actions :

- étapes initiales de la demande d'asile (dépôt du dossier OFPRA, accompagnement pour le récit, préparation de l'entretien OFPRA),
- phase de recours auprès de la CNDA (dépôt de recours CNDA, accompagnement pour le recours, préparation à l'audience) .
- accompagnement à la sortie,
- autres démarches pour un titre de séjour.

Nous observons ainsi une forte activité d'accompagnement pour la rédaction du récit et la préparation à l'entretien, ce qui est cohérent avec l'importance de ces étapes dans l'instruction du dossier d'asile.

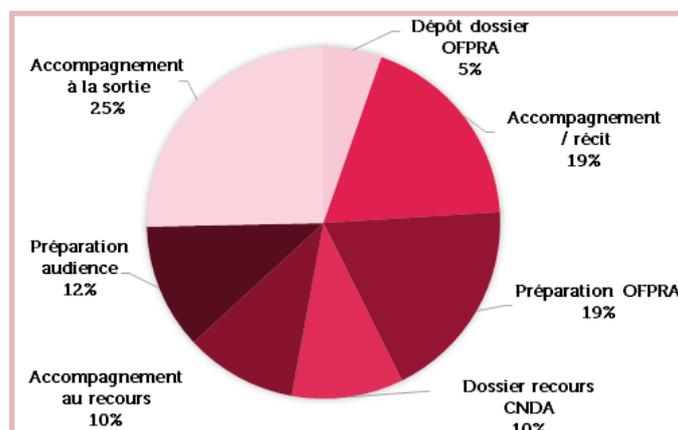
Le nombre de recours déposé et d'accompagnements associés est significatif, soulignant le besoin d'un appui juridique et administratif à cette étape.

44 ménages (112 personnes) ont été soutenus dans leurs démarches liées à la sortie du CADA après la fin de leur procédure d'asile. Ce chiffre est élevé, mettant en évidence les difficultés rencontrées après la décision administrative (acceptation ou rejet), notamment en matière de logement, d'intégration ou de recours possibles.

14 personnes ont été accompagnées dans des démarches hors demande d'asile. Illustrant ainsi une diversité de parcours et la nécessité d'un suivi personnalisé pour celles et ceux qui n'entrent pas ou ne restent pas dans le cadre strict de la demande d'asile.

Ceci met en lumière une forte mobilisation de l'équipe sur l'accompagnement tout au long du processus d'asile, avec une charge particulièrement importante en phase de préparation (récit et audience) et en sortie de procédure. L'enjeu de l'accompagnement post-décision est crucial, avec un nombre élevé de personnes concernées par la sortie du dispositif d'accueil.

Nous allons développer tous ces points dans les pages suivantes.



Focus sur la demande d'asile

Pour les intervenants travaillant autour la procédure d'asile, l'année 2024 a été chargée en changements législatifs et politiques. Ce que nous pressentions en 2023 sur la mise en œuvre de la nouvelle loi Asile et Immigration de janvier 2024 s'est acté, ne nous laissant pas indemnes.

Nous avons noté l'an dernier une accélération des procédures, voulue par les politiques publiques. Force est de constater que cette année encore la pression sur les établissements, au détriment du temps de l'accompagnement, continue à s'accroître.

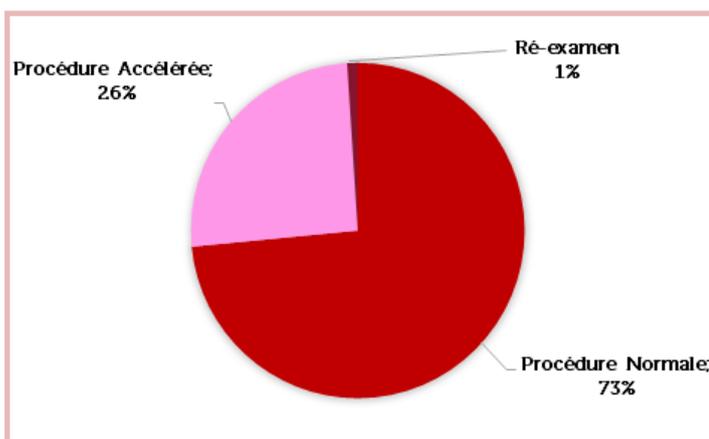
Ainsi, la nouvelle loi de janvier 2024 ayant institué le Juge unique à la CNDA, à défaut d'une formation collégiale, réduit de fait les durées de procédure : de quatre à deux semaines pour les convocations, de trois à une semaine pour les réponses. De plus, ce juge unique accroît le risque de rejet sur ordonnance (il est seul à prendre sa décision contrairement à la formation collégiale), privant, dans ce cas, le demandeur d'asile d'une audience. Cette réalité a pour effet de venir modifier notre pratique en nous obligeant à travailler de façon intense et rapide avec les personnes, mettant toujours plus à mal leurs temps psychiques. Ce nouveau rythme nous oblige aussi à inventer une autre modalité de préparation venant confronter les demandeurs d'asile plus directement à la réalité d'une audience à la CNDA.

C'est pourquoi nous avons mis en place cette année des simulations d'audience avec le soutien de l'avocate, de plusieurs membres de l'équipe et des collègues du Pôle Asile.

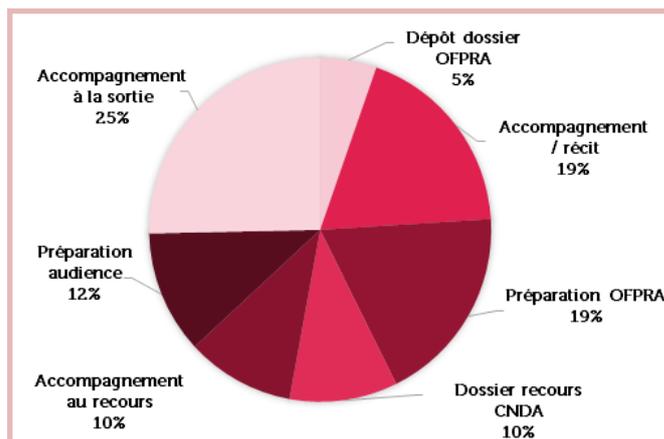
Ces nouveaux espaces de travail permettent aux demandeurs d'asile de prendre conscience des questions qui peuvent être posées, mais aussi d'aider le demandeur d'asile à gérer le stress généré par cette instance de l'asile. Quant à l'équipe, cela lui demande une organisation et une pensée quelque peu décalées, démarche intéressante mais chronophage.

Dans un même temps, nous travaillons en équipe en organisant des réunions dédiées sur les motifs de rejet à l'OFPRA, préalables pour guider le travail d'explicitation auprès des demandeurs d'asile et de recours devant la CNDA. Il s'agit de transmettre le plus d'éléments complémentaires possibles à l'avocat de la personne afin de consolider la rédaction de son recours et d'essayer de convaincre un juge d'organiser une audience.

Situation vis-à-vis de la demande d'asile à l'arrivée (par adulte)



Accompagnement à la procédure d'asile



Toujours en lien avec la CNDA, nous avons, cette année encore, déploré plusieurs rejets définitifs concernant les personnes de nationalité afghane. Ce constat soulève des interrogations sur le devenir des personnes concernées, qui ne peuvent être renvoyées dans leur pays d'origine. En effet, un retour en Afghanistan, même volontaire, ne peut être acté par les autorités françaises (aéroport fermé, absence de laissez-passer consulaire). De plus, le contraste entre le discours bienveillant des politiques envers les Afghans et la réalité de terrain nous interpelle. Ces décisions négatives placent ces publics dans une situation d'impasse : ni régularisables, ni expulsables.

Face à cette détresse, nous sommes amenés à accompagner de nombreuses personnes dans leur demande de réexamen. Nous sommes sensibles à leur demande de soutien car nous connaissons leur situation, leur parcours, leur histoire et nous comprenons combien il est douloureux pour elles de devoir tout recommencer avec un interlocuteur inconnu. D'autres, par dépit et faute de perspectives en France, tentent de traverser la Manche en canot pneumatique, mettant leur vie en jeu. Ces situations nous placent dans un dilemme permanent entre le cadre légal de nos missions et notre éthique professionnelle, garante d'un accompagnement digne et humain.

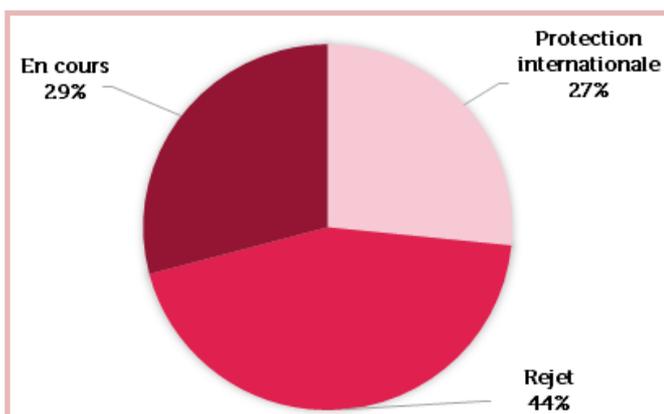
Avec la nouvelle loi de 2024, un rejet définitif d'une demande d'asile entraîne automatiquement la délivrance d'une Obligation à Quitter le Territoire Français (OQTF), avec un délai de recours réduit à sept jours au lieu de quatorze. Ces OQTF peuvent être assorties d'une Interdiction de Retour sur le Territoire Français (IRTF) et d'un Référé Mesure Utile (RMU). Initiés à la demande de l'OFII auprès de la Préfecture du Gard, ces RMU pourraient conduire à l'expulsion des personnes concernées de leur hébergement en CADA, avec le concours de la force publique. Mais partir, oui... mais pour aller où ?

Cette année, dix familles ont été visées par cette procédure, alors même qu'elles présentent toutes des vulnérabilités importantes (handicap, petite enfance, maladie chronique sévère, etc.). Nous avons été mis en difficulté par l'absence de concertation avec les services de l'État et par la charge de devoir, seuls, rechercher des solutions auprès des Services d'Hébergement d'Urgence, déjà saturés.

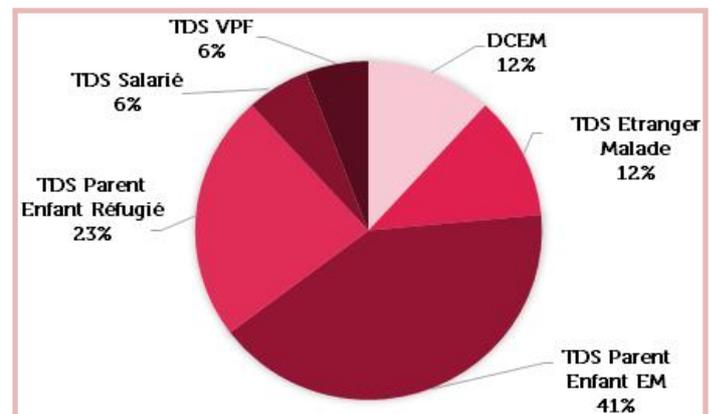
Nous déplorons l'écart entre la lenteur de mise en place des procédures par les services de l'État (parfois plus d'un an après l'OQTF) et la précipitation des expulsions (sous 24 heures). Ces RMU s'inscrivent dans la mise en œuvre de la loi de janvier 2024 et la circulaire Retailleau, qui viennent impacter nos valeurs et l'application de nos missions.

Dans ce contexte, nous affirmons l'importance de relations de travail de qualité avec les services de l'État, basées sur la concertation et la recherche de solutions respectueuses des personnes concernées. Nous souhaitons poursuivre un dialogue constructif, garantissant à la fois la cohérence de nos actions et la dignité des publics que nous accompagnons.

Décisions définitives rendues au 31/12/2024



Autres demandes de soutien relatif aux droits au séjour



Entre missions et éthique : la quête du sens

Nous allons devoir repenser nos postures et façons de faire sans sacrifier notre éthique et les inscrire dans les principes et valeurs de notre association. Pour ce faire, nous ouvrons des espaces de travail et de réflexion en équipe et à l'extérieur (intervention lors du colloque d'octobre 2024 "Regards croisés sur la nouvelle loi immigration" organisé par l'ordre des avocats au barreau d'Alès, travail avec notre avocate partenaire). Ces espaces nous permettent d'affirmer le sens de nos métiers, de nos actions et de promouvoir, dans le cadre de nos fonctions, la place et le rôle que nous pouvons tenir auprès des publics mais aussi dans le dialogue constructif avec les différents services de l'État.

Notre association attache une importance particulière à entretenir des relations de travail de qualité avec les services de l'État, basées sur le respect mutuel, la transparence et la compréhension des enjeux de chacun. Nous sommes convaincus qu'une collaboration efficace et respectueuse est essentielle pour garantir un accompagnement optimal des personnes que nous soutenons. C'est pourquoi nous maintenons une veille sociale permanente, afin de nous adapter aux nouveaux cadres législatifs sans perdre de vue notre mission. Nous nous appuyons sur des formations dispensées par des associations partenaires (GISTI, FTDA, Forum Réfugiés...), nous permettant de mieux appréhender les développements réglementaires et d'être force de proposition dans nos échanges avec les institutions.

Ainsi, il nous paraît aujourd'hui essentiel de nous recentrer sur notre mission première, celle qui fait sens pour nous : l'accompagnement à la demande d'asile. En 2024, nous avons pu suivre des formations, notamment sur la géopolitique des pays d'origine des demandeurs. Ces temps d'apprentissage et d'échanges entre associations et services viennent enrichir notre compréhension des parcours et renforcer notre expertise. C'est ainsi que nous avons suivi une formation sur le Bangladesh en visioconférence avec Forum Réfugiés ainsi qu'une formation en présentiel sur la géopolitique des femmes africaines, en résonance avec l'accueil, en 2023, de nombreuses femmes africaines enceintes, souhaitant faire une demande d'asile pour leur enfant à naître.

Malheureusement, les contraintes budgétaires de 2024 ne nous ont pas permis d'approfondir certaines thématiques ni de participer aux audiences publiques de la CNDA ou aux journées portes ouvertes de l'OFPRA. Toutefois, nous restons mobilisés et engagés dans cette dynamique.

Nous continuons également à travailler en concertation avec les services de l'État sur des questions complexes, comme la demande d'asile des enfants nés en France. En 2023, nous nous interrogeons sur les critères de convocation des parents par l'OFPRA. En 2024, cette incertitude persiste, mais nous constatons que de nombreuses petites filles nées en France ont finalement obtenu une protection, permettant aux parents de déposer des demandes de titre de séjour en tant que parents d'enfants réfugiés. Cette démarche en préfecture est longue (9 à 12 mois) et suspend temporairement l'accès à certains droits sociaux (CAF, France Travail), plaçant les familles dans des situations précaires et prolongeant leur présence en CADA. Nous devons sans cesse jongler entre la réalité des parcours, notre éthique, les exigences des autorités de contrôle et les difficultés matérielles liées à la dématérialisation des procédures.

Par ailleurs, l'implication de notre collègue au sein des ateliers socio-linguistiques pour les demandeurs d'asile a permis d'offrir un accès au français, à la citoyenneté et à la culture à travers divers supports. Nous vous invitons à consulter le bilan de cette activité afin d'en mesurer l'impact. Nous avons également été sollicités pour accompagner nos collègues intervenant auprès des Ukrainiens sous protection temporaire, en les sensibilisant aux questions liées à la demande d'asile et en les soutenant dans cette procédure. Ces temps de travail collectifs nous permettent d'enrichir nos pratiques et d'offrir aux personnes concernées une information claire sur leurs droits, tout en les alertant sur les conséquences d'une demande d'asile.

Enfin, il nous tient à cœur de transmettre nos connaissances et notre savoir-faire à nos collègues, qui, en retour, partagent également leurs expertises. Ce partage constitue le socle du "travail ensemble" et de l'intelligence collective, des valeurs que nous nous efforçons d'inscrire dans nos relations avec les différents partenaires, y compris les services de l'État. C'est dans cette dynamique de dialogue, de respect mutuel et d'engagement que nous souhaitons continuer à construire nos actions au service des personnes que nous accompagnons.

Ces échanges avec nos collègues du Service Ukraine nous ont fait également prendre conscience de l'écart de traitement entre des bénéficiaires d'une protection temporaire accordée aux ukrainiens (droit au travail, à la protection sociale, au séjour, à des prestations sociales) et des personnes engageant une demande d'asile. En effet, bien que précaire, la protection temporaire a permis une intégration sur le territoire français alors que le demandeur d'asile voit son avenir suspendu aux décisions. Certains y ont vu une forme d'inégalité de traitement au regard de la nationalité et de fait une discrimination. Pour nous, il nous a été très difficile de justifier ces écarts auprès de demandeurs d'asile ukrainien arrivés avant le début de la guerre et dont certains sont toujours en attente de décision quant à leur demande d'asile.

Dans la même dynamique, à la demande des collègues du pôle Santé, de l'Accueil d'Urgence pour les femmes victimes de violences ou du service Jeunes Majeurs Etrangers, nous avons aussi pu les sensibiliser à la procédure de demande d'Asile pour des publics accueillis dans leur service. Il s'agissait d'apporter un éclairage quant à la procédure elle-même, mais aussi d'amener des éléments en liens avec des cultures différentes, des contextes géopolitiques singuliers. Ceci afin de pouvoir mieux accompagner chaque personne.

Ce partage d'informations nous le poursuivons avec nos **partenaires** depuis plusieurs années et avec qui nous sommes en lien permanent dans l'intérêt des personnes accueillies et accompagnées. Ainsi nous avons continué à tisser un partenariat étroit avec les associations d'apprentissage de Français Langue Etrangère (FLE) telles les Clés de la réussite et l'Ecole Sans Frontière d'Alès en Cévennes. Nous nous rencontrons tous les trimestres pour garantir un partenariat efficient et faire le point sur l'assiduité et les besoins des personnes orientées. Nous constatons que ce travail permet une meilleure fluidité dans l'accès aux cours de français pour les personnes accompagnées mais c'est aussi un soutien pour l'équipe.

Un autre point concerne la détresse psychologique et les souffrances qui y sont liées dans laquelle se retrouve la majorité des personnes accueillies au CADA. Grâce aux liens étroits que notre service a établis avec le Centre Frantz Fanon (centre de soins psychothérapeutiques spécialisé auprès des personnes exilées), la majorité des demandeurs d'asile en demande de soins sont accompagnés par les intervenants du Centre qui répond au mieux à ses demandes même si les délais sont parfois longs du fait d'un nombre important de demandes. Ce partenariat est précieux tant pour les personnes accueillies que pour l'équipe. En effet, le Centre est toujours disponible pour soutenir notre équipe dans des situations complexes ou d'urgence. Nous avons par ailleurs la chance de pouvoir bénéficier de temps d'analyse de notre pratique professionnelle animés par un psychologue du Centre Frantz Fanon. Ces instances nous sont indispensables pour penser notre accompagnement auprès de personnes en situation d'exil et nous nourrir face aux difficultés croissantes rencontrées dans la mise en œuvre de nos missions.

En parallèle, face au constat d'un besoin croissant en termes de soutien psychologique ou de soins psychiatriques auprès du public accueilli et la difficulté d'accompagnement et d'accès aux soins sur notre territoire, nous avons mis en œuvre un partenariat et une collaboration avec l'Equipe Mobile Précarité et Psychiatrie (EMPP). De nombreux temps de travail et d'échanges entre professionnels de chacun de nos services ont permis d'aboutir à la mise en place de rencontres régulières entre ces soignants et les demandeurs d'asile.

Ces temps bimestriels ont pris la forme de temps d'accueil autour de petits déjeuners au sein des bureaux du CADA. Ce moment convivial a pour but de déconstruire les idées reçues que chacun, demandeurs d'asile comme professionnel, peut avoir sur le rôle d'un psychologue ou sur l'impossibilité de communiquer à cause de la barrière de la langue. Depuis ces permanences, des suivis ont pu être amorcés pour des personnes hébergées auprès de l'EMPP.

Des partenariats efficaces

Depuis plusieurs années, nous avons la chance d'avoir un partenariat privilégié avec une assistante sociale « Référente réfugiée » au sein de la CAF du Gard. Au regard de nombreux freins liés à l'accès aux prestations sociales de la CAF rencontrés par les bénéficiaires d'une protection internationale, ce lien nous est indispensable pour débloquer des situations inextricables. En effet, au-delà des délais de traitement, la CAF peut remettre en cause l'accès à des droits faute de compréhension du statut de l'allocataire ou de reconnaissance des documents délivrés par les services de l'Etat. A cela s'ajoute la mise en place de la dématérialisation des documents d'identité par l'ANEF, générant un flou juridique quant à la validité de ceux-ci. Pour exemple, l'ANEF va générer une attestation nommée « Attestation de Décision Favorable », sous entendant par là le bénéfice d'un droit au séjour pour un parent d'enfant réfugié. Pour autant, ce nouveau document légal n'est pas connu, et donc reconnu, par les administrations telles que la CAF ou France Travail. Les allocataires ne peuvent ainsi pas faire valoir leurs droits.

Le partenariat avec le Réseau Education Sans Frontière d'Alès est toujours actif et soutenant, notamment pour les familles déboutées du droit d'asile qui se maintiennent sur le territoire. Nos échanges et regards croisés sur les situations les plus fragiles restent un appui important pour l'équipe dans l'accompagnement des personnes toujours accueillies alors que leur hébergement aurait dû prendre fin.

De la même façon, nos liens avec l'association caritative de l'Entraide Protestante Alésienne sont indispensables. Les actions de celle-ci permettent de couvrir les besoins primaires pour nos publics les plus précaires par l'épicerie solidaire ou les colis alimentaires d'urgence auxquels nos publics peuvent avoir accès.

La transmission des savoirs

L'importance pour l'équipe que les personnes aient un accompagnement global cohérent et le constat partagé en équipe sur l'importance de la transmission et de la valorisation des expériences professionnelles nous a conduit à amorcer et développer plusieurs actions à destination des personnes amenées à travailler auprès du public « exilé » : bénévoles, professionnels en poste ou en formation. Pour cela, nous nous sommes formés à la méthode **AFEST** (Action de Formation en Situation de Travail). Cette action est née d'une possibilité de valoriser nos savoirs et notre expertise afin de pouvoir les transmettre et les diffuser en interne, soit pour un nouvel intervenant au sein du CADA, soit pour des collègues de l'association.

Le but recherché à travers une AFEST de pouvoir proposer, dès l'arrivée d'un nouveau salarié, des modules de formation et d'évaluation en fonction du poste occupé et de ses compétences. Ces outils permettent d'encadrer son apprentissage et de l'accompagner dans sa prise de fonction. Il s'agit par exemple de proposer un module d'apprentissage relatif à l'accompagnement à la procédure de demande d'asile incluant : la législation, la spécificité du public, la posture professionnelle en CADA. Ce travail amorcé cette année va se poursuivre en 2025 jusqu'à ce que nous puissions décliner l'ensemble des savoirs indispensables à l'accomplissement des missions du CADA.

Dans la même idée, l'**accueil de stagiaires** est un élément important pour l'équipe. A travers cela, nous souhaitons participer à la formation des futurs professionnels dans un souci de transmission de la pratique de terrain, dans la construction de son identité et posture professionnelle. L'accueil de stagiaire demande à ce que nous puissions questionner notre propre pratique professionnelle et cela suppose également de nommer des postures ancrées depuis longtemps, d'explicitier le sens de l'accompagnement, de mettre en lumière la nécessité du travail d'équipe par exemple. En ce sens, l'accueil de stagiaire reste une priorité pour l'équipe du CADA et est tout aussi riche pour le stagiaire, nous l'espérons, que pour l'équipe.

Ceci permet également de consolider et faire vivre les partenariats avec les centres de formation en travail. Des interventions de notre part sur la thématique du droit au séjour et de la demande d'asile sont d'ores et déjà programmés pour l'année 2025.

Toute cette dynamique partenariale vient du fait que nous repérons un manque de connaissance du parcours, des problématiques et des besoins spécifiques des personnes exilées par de nombreux acteurs locaux, que ce soit des professionnels sociaux, de l'éducation ou de la santé.

Pour y remédier, nous agissions jusqu'alors, à la faveur d'échanges, le plus souvent informels (téléphoniques ou par rencontres), auprès de chacun de nos interlocuteurs pour expliciter les droits, statuts, obligations des personnes étrangères pour lesquelles nous étions sollicités. Aujourd'hui, il s'agit pour nous de pouvoir apporter une meilleure connaissance du droit des étrangers, qu'ils soient demandeurs d'asile, réfugiés, européens afin de favoriser leur prise en charge.

En 2024, nous avons souhaité formaliser cette façon de promouvoir les questions relatives aux exilés, à contrario des débats publics, par des actions de formation et de sensibilisation.

Soutenus par le service Lampisterie de notre association, nous avons construit différentes interventions de sensibilisation. Il est ici question d'apporter des clés de compréhension du parcours d'une personne exilée, en développant prioritairement celui-ci depuis une demande d'asile jusqu'à l'obtention d'une protection internationale. Ces interventions ont été pensées de manière à pouvoir répondre tant aux partenaires qu'aux bénévoles. Pour exemple, nous sommes intervenus auprès de travailleurs sociaux exerçant au sein de Centre Médico-Sociaux du Département, régulièrement sollicités par ce public.

La complexité et l'évolution constante du droit des étrangers, différent du droit d'asile et des réfugiés, pouvant paraître illisible pour certains partenaires, nous avons décidé de développer ces outils de sensibilisation. L'objectif premier est de pouvoir apporter des outils de compréhension des situations rencontrées. Mais aussi de devenir un interlocuteur ressource en cas de besoin pour consolider ce qui leur a été transmis pendant ces temps de sensibilisation.

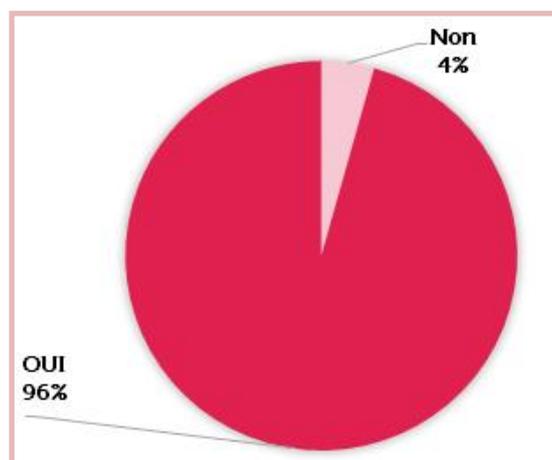
Dans cette même dynamique, nous avons été sollicités par le barreau d'Alès pour intervenir durant un colloque organisé par la commission du droit des étrangers des avocats du barreau. Au côté d'avocats spécialisés en droit des étrangers et d'un professeur de droit public, nous avons pu apporter un éclairage sur la procédure de demande d'asile et le parcours migratoire, mais aussi sur les changements et enjeux de la nouvelle loi immigration de janvier 2024.

L'un des axes de ce colloque a été d'avoir « un regard croisé », porté par différents professionnels (avocat, travailleurs sociaux, bénévoles, ...) sur la mise en application de cette nouvelle loi. Face à une énième loi réformant le droit d'asile et des étrangers, un décryptage des effets de celle-ci est nécessaire afin de comprendre les conséquences directes pour les personnes concernées et les enjeux de cette nouvelle politique nationale. Intervenir auprès d'autres professionnels œuvrant hors du champ de l'action sociale a été extrêmement riche par la complétude des analyses portées sur le sujet, mais également par le soutien apporté par les constats inquiétants partagés.

Soutien juridique avec l'avocate

Depuis quatre ans, nous collaborons régulièrement avec Claire GIRONDON, avocate, qui accompagne nos publics à travers des permanences juridiques. Elle apporte également un soutien précieux aux équipes, en partageant son expertise sur l'actualité juridique et en nous aidant dans le travail de recours. Son appui est essentiel pour affiner notre analyse et renforcer nos pratiques.

Cette année, nous avons été amenés à solliciter davantage son expertise, notamment pour des procédures devant le Tribunal Administratif (RMU). Elle nous a également accompagnés sur de nombreux autres dossiers relatifs au droit de séjour (VPF, Etranger malade, Parent étranger d'enfant malade, ...). Son aide est toujours précieuse.



Perspectives

L'année 2024 aura, par l'appréhension des nouveaux cadres législatifs, les politiques publiques, mais aussi l'arrivée de nouvelles collègues, mobilisée nos compétences et notre envie de transmission de nos valeurs, notre éthique professionnelle afin de pouvoir démarrer 2025 dans une dynamique avec une certaine sérénité.

En effet, dans l'accompagnement que nous souhaitons promouvoir auprès des personnes en demande d'asile, nous apportons une attention particulière aux temps conviviaux que nous avons pu mettre en avant l'an dernier. Ces temps viennent nourrir nos observations, permettent de nous ajuster auprès des personnes accueillies et nous semblent primordiaux. Or, cette année, nous n'avons réussi à tenir que les temps festifs en lien avec l'Association, à savoir les fêtes de fin d'année avec une après-midi autour d'un goûter et d'une animation musicale. Ces moments « en dehors du temps », c'est-à-dire non dédiés à la procédure et aux diverses problématiques, permettent de se rencontrer autrement, de partager, des rires, des joies qui regonflent nos batteries pour les mois à venir. Nous allons essayer de réitérer et programmer ces temps pour 2025 afin de garder ces bulles d'oxygène et d'accompagnement.

D'autant plus que 2025 s'annonce comme une année pleine de défis pour l'Association et nos collègues. L'actualité française et européenne, avec le Pacte Européen sur l'Asile et l'Immigration ainsi que la suppression des places HUDA, soulève de nombreuses incertitudes. La fermeture de ce service nous affecte directement, et nous sommes profondément préoccupées par l'avenir des personnes accueillies, de nos collègues et de l'Association elle-même. Le manque de médiatisation dans l'espace public autour de ces fermetures de places d'accueil et leurs conséquences suscite en nous de nombreuses interrogations et une réelle inquiétude. Face à cette situation, l'émotion est forte et nous nous interrogeons sur la meilleure façon d'agir, que ce soit au sein de notre structure, avec nos fédérations ou dans un cadre plus large.

Rester attachées et défendre notre éthique et nos valeurs associatives et professionnelles devient alors une urgence pour pouvoir maintenir nos convictions, asseoir l'importance de la pensée dans nos métiers du social. De la même manière, nous déplorons la récupération par certains médias et les politiques des sujets concernant l'immigration et l'asile à des fins électoralistes alors même que la méconnaissance de ces sujets par les hommes politiques et nos concitoyens est criante et dessert les personnes que nous accompagnons.

Malgré ce contexte, nous réfléchissons à certains projets prévus pour 2025 comme une formation « maîtresse de maison » afin de faire monter en compétences notre collègue, la mise en place d'actions collectives portant sur les droits de la femme en France, sur la contraception, sur les relations hommes/femmes et sur la sexualité (en collaboration nous l'espérons avec les services de PMI et le planning familial). Il s'agira aussi de recréer des temps conviviaux avec les personnes accueillies !

En matière de santé, notre partenariat « historique » avec RESEDA va se traduire en 2025 par l'ouverture du ligne de consultation en médecine générale principalement. Une évaluation des besoins a d'ores et déjà été réalisée et des rencontres sont programmées en 2025 pour finaliser ce projet.

Pour l'équipe en générale, une formation sur la recherche d'informations sur le pays d'origine est d'ores et déjà prévue dans le cadre du Plan de Développement des Compétence 2025. Ceci nous permettra de progresser dans nos connaissances et nos pratiques professionnelles.

Liste des sigles et des acronymes

A.V.D.L. : Accompagnement Vers et Dans le Logement	F.J.T. : Foyer pour Jeunes Travailleurs
A.F.C.F.L.E. : Action de Formation Linguistique Français Langue Etrangère	F.L.E. : Français Langue Étrangère
A.R.R. : Aide au Retour et à la Réinsertion	G.U.D.A. : Guichet Unique pour Demandeurs d'Asile
A.D.A. : Allocation pour Demandeurs d'Asile	H.U.D.A. : Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile
A.P.I. : Attestation Provisoire d'Instruction	H.O.P.E. : Hébergement Orientation Parcours vers l'Emploi
A.F.P.A. : Association pour la Formation Professionnelle des Adultes	I.A.E. : Insertion par l'Activité Economique
B.P.I. : Bénéficiaire d'une Protection Internationale	I.TOU. : Plateforme de l'Inclusion
C.A.F. : Caisse d'Allocations Familiales	I.M.L. : Inter-Médication Locative
C.A.D.A. : Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile	J.M.E. : Jeunes Majeurs Etrangers
C.F.A. : Centre de Formations d'Apprentis	O.F.I.I. : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
C.L.A.T. : Centre de Lutte Anti Tuberculeuse	O.F.P.R.A. : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides
C.D.I. : Contrat à Durée Indéterminé	O.Q.T.F. : Obligation à Quitter le Territoire Français
C.P.H. : Centre Provisoire d'Hébergement	S.I.A.O. : Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation
C.D.D.I. : Contrat à Durée Déterminé d'Insertion	S.P.A.D.A. : Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile
CESEDA : Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile	RESEDA : Association de Coordination des Réseaux de Santé du Bassin Sanitaire Alésien.
C.I.R. : Contrat d'Intégration Républicaine	R.S.A. : Revenu de Solidarité Active
COTECH : Comité Technique du programme E.P.I.	
C.N.D.A. : Cour Nationale du Droit d'Asile	
D.I.H.A.L. : Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement	
D.D.E.T.S. : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités	
Dn@ : Dispositif National d'Accueil (Asile)	
E.P.I. : Emploi Pour l'Insertion professionnelle des B.P.I.	



Association La Clède

8-10 avenue Marcel Cachin, 30100 ALES

Tél : 04.66.86.52.67 Fax : 04.66.78.60.38

Email : cada@laclede.fr

Site internet : www.laclede.fr

Pôle Asile et Intégration des Etrangers

8-10 avenue Marcel Cachin, 30100 ALES

Tél : 04.66.86.52.67 Fax : 04.66.78.60.38

Email : cada@laclede.fr

jme@laclede.fr

cph@laclede.fr

huda@laclede.fr

accueil.ukraine@laclede.fr

